



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R20-2017-012

PUBLIÉ LE 10 FÉVRIER 2017

Sommaire

Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

R20-2017-01-30-003 - Arrêté nommant les membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse (3 pages)

Page 3

Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du logement

R20-2017-02-07-001 - SERVICE RISQUE ÉNERGIE ET TRANSPORT - DIVISION ÉNERGIE ET CONTRÔLE - arrêté portant approbation aux travaux nécessaires au remplacement du poste 90 000 volts d'Aspretto, sur la commune d'Ajaccio (2 pages)

Page 7

Direction Interrégionale de la mer Méditerranée

R20-2017-01-30-003

Arrêté nommant les membres du conseil du comité
régional des pêches maritimes et des élevages marins de
Corse

*Arrêté nommant les membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages
marins de Corse*



PRÉFET DE CORSE

DIRECTION INTERREGIONALE DE LA MER MEDITERRANEE

Arrêté n° en date du 30 JANVIER 2017

Nommant les membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse

LE PRÉFET DE CORSE
Officier de la légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le livre IX du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2014 modifié, fixant la liste des comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial, leur siège ainsi que le nombre de membres de leur conseil ;

Vu l'arrêté du ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat du 23 juin 2016 fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu l'avis du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge du climat, précisant les modalités des élections des comités régionaux, interdépartementaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins les modalités d'organisation et de tenue des consultations électorales prévues par l'article L.912-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-1666 en date du 30 août 2016 instituant la commission électorale, fixant le nombre de membres du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse et le déroulement des opérations électorales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-1862 du 03 octobre 2016 portant délégation de signature en matière administration générale à M. Benoît BONNEFOI, secrétaire général pour les affaires de Corse auprès du Préfet de Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°16-2065 en date du 20 octobre 2016 clôturant la procédure d'établissement de la liste des électeurs appelés à voter le 12 janvier 2017 pour les élections professionnelles des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 16-2394 en date du 05 décembre 2016 portant clôture des listes de candidats aux élections des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse

Vu l'arrêté préfectoral n°16-2393 en date du 09 décembre 2016 portant délégation de signature à M. Pierre-Yves ANDRIEU, directeur interrégional de la mer Méditerranée ;

Vu les quatre Procès-Verbaux de la commission électorale du 13 janvier 2017 relatifs aux dépouillements des votes à Ajaccio au siège de la commission électorale établis par catégorie de collège relatifs aux élections des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse ;

A R R E T E

Article 1er

Sont nommés membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse :

COLLEGE DES EQUIPAGES ET SALARIES DES ENTREPRISES DE PECHE MARITIME ET DES ELEVAGES MARINS

Catégorie des équipages et salariés des entreprises de pêche maritime et des élevages marins

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 RIALLAND Sébastien	DE MORO Charles
2 NUVOLI Mickael	DOUET POLI Alexandre
3 DUSSARAT Thibault	BARTOLI Christophe
4 SKER Roch	FOURNET Nicolas
5 MAZZI Sauveur	(non pourvu)
6 CAPRIOLI Jean-Philippe	(non pourvu)
7 FRICHOU Marc	(non pourvu)
8 CORNET Bruno	(non pourvu)

COLLEGE DES CHEFS D'ENTREPRISE DE PECHE MARITIME ET DES ELEVAGES MARINS

Catégorie des chefs d'entreprise de pêche maritime embarqués

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1 ROMITI Gérard	STRINNA Bruno
2 DEFUSCO Daniel	BRIANCON Laurent
3 BIANCHINI Maxime	ETIENNE Thibault
4 POGGI Jérôme	VILLAIN Eric
5 DUVAL Antoine	ETIENNE Jean-Hugues
6 D'ORAZIO Xavier	SIMEONI Jean-Baptiste

Catégorie des chefs d'entreprise de pêche maritime non embarqués armant un ou plusieurs navires titulaires d'un rôle d'équipage de pêche

TITULAIRE	SUPPLEANT
SANTINI Jean-Paul	(non pourvu)

Catégorie des chefs d'entreprise d'élevage marin

TITULAIRE	SUPPLEANT
RIERA Philippe	(non pourvu)

Représentants professionnels participants aux travaux du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins avec voix consultatives :

REPRESENTANTS DES ENTREPRISES DU PREMIER ACHAT ET DE LA TRANSFORMATION
DE LA FILIERE DES PECHEES MARITIMES ET DES ELEVAGES MARINS

Représentant des chefs d'entreprises :

TITULAIRE	SUPPLEANT
MÜLLER Damien	non pourvu

Article 2

L'arrêté préfectoral n°2012030-0007 du 30 janvier 2012 portant nomination des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Corse est abrogé.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires de Corse et le directeur interrégional de la mer Méditerranée sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Corse.

Ajaccio, le **30 JAN. 2017**

Le préfet de Corse



Bernard SCHMELTZ

Direction Régionale de l'Environnement et de
l'Aménagement du logement

R20-2017-02-07-001

**SERVICE RISQUE ÉNERGIE ET TRANSPORT -
DIVISION ÉNERGIE ET CONTRÔLE - arrêté portant
approbation aux travaux nécessaires au remplacement du
poste 90 000 volts d'Aspretto, sur la commune d'Ajaccio**

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT
Service Risques, Énergie et Transport
Division Énergie et Contrôles
Unité Énergie Climat

Arrêté n°

du 07 FEV. 2017

portant approbation les travaux nécessaires au remplacement du poste 90 000 volts d'Aspetto, sur la commune d'Ajaccio

*Le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,*

- Vu le code de l'énergie, notamment son livre III, titre II ;
 - Vu le code de l'environnement ;
 - Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
 - Vu le décret du Président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ en qualité de préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud ;
 - Vu la demande formulée le 10 novembre 2016 par laquelle la société Électricité de France (EDF) sollicite l'approbation des travaux de reconstruction du poste 90 000 volts d'Aspetto, sur la commune d'Ajaccio ;
 - Vu la réunion de concertation organisée le 19 décembre 2016 avec les services régionaux et/ou départementaux concernés et le maire d'Ajaccio ;
 - Vu les résultats de la consultation des gestionnaires des domaines publics et services intéressés et du maire d'Ajaccio ;
- Considérant l'obsolescence de la technologie actuellement employée par le poste d'Aspetto ;
- Considérant la nécessité de remplacer ce poste par une technologie plus récente pour assurer la pérennité du transport d'électricité ;
- Considérant dès lors que les conditions légales de délivrance de l'approbation sont réunies ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} – Approbation

Le projet, présenté par la société EDF le 10 novembre 2016, relatif aux travaux de remplacement du poste 90 000 volts d'Aspetto, sur la commune d'Ajaccio, est approuvé.

Article 2 – Mesures paysagères complémentaires

EDF remplace les plantations initiales, supprimées pour réaffecter les places de stationnement, par des plantations équivalentes, notamment aux limites Est de sa parcelle.

Article 3 – Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud et affiché pendant une durée de deux mois à la mairie d' Ajaccio.

Article 4 – Exécution

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Corse-du-Sud, le maire d' Ajaccio et le Directeur Régional de l' Environnement, de l' Aménagement et du Logement de Corse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l' exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le **07 FEV. 2017**

Le préfet,



Bernard SCHMELTZ:

Voies et délais de recours - Le présent arrêté peut faire l' objet d' un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.